



La Gaz...ette

Mardi , 31 août 2010

RETRAITES... ÇA SUFFIT!

Le gouvernement continue à faire cavalier seul, méprisant la démocratie et l'opinion des travailleurs de France exprimée massivement lors des manifestations du printemps.

Rien n'est joué!

Et c'est vous qui pouvez changer la donne!

Souvenez-vous, en mars 2009, l'ampleur des manifestations contre la précédente réforme des retraites (2 à 3 millions de personnes) à fait revenir le gouvernement à la table des négociations...

**C'est pourquoi, nous vous demandons
EMPLOYÉS ET CADRES DU CACB**

**Soyez nombreux aux manifestations
le 7 septembre 2010**

(lieux et heures seront communiqués ultérieurement)

Rejoignez y vos représentants SUD CAM CB.

Pour ce faire, bien sûr vous pouvez prendre de la RTT, mais sachez que, si vous le désirez, la loi^(*) vous permet de cesser le travail.

Comme avec la FNCA pour les salaires...

C'est ensemble que nous Gagnerons!

Les trois grandes époques de l'humanité sont :
l'âge de la pierre,
l'âge du bronze,
et l'âge de la retraite.
- Jean Charles -

Vos contacts

Brigitte Bernard
06.80.95.59.69

Jean Louis Callerand
06.77.11.75.99

Philippe Leblond
06.09.45.60.00

Christian Prénat
06.85.91.23.20

Serge Roz
06.70.52.37.09

Didier Ruault
03.80.63.56.96

Local syndical
03.80.67.24.02



22, rue de l'église
21110
Labergement
- Foigny

Sudcamcb@yahoo.fr



FAX 03.80.63.56.71

-----(*) RAPPEL-----

Le droit de grève est reconnu et garanti par la constitution.
Tout salarié peut cesser le travail pour manifester un désaccord ou revendiquer des améliorations d'ordre professionnel.
Au Crédit Agricole aucun préavis n'est nécessaire.

UN PROJET DE LOI ABERRANT

Profitant des vacances, le gouvernement a validé le projet de loi sur les retraites qui sera présenté au parlement fin septembre. Que contient-il? Est-il sérieux?



1^{er} point : l'âge d'ouverture des droits à une pension de retraite : Actuellement fixé à 60 ans, le projet prévoit un relèvement de 4 mois par génération pour atteindre 62 ans pour les assurés nés après le 1^{er} janvier 1956. Cette mesure commencerait à s'appliquer aux salariés nés après le 1^{er} juillet 1951.

2^{ème} point : l'âge de la retraite à taux plein : il s'agit de l'âge auquel la retraite est entièrement attribuée même si la durée d'assurance n'est pas atteinte. Cet âge est aujourd'hui fixé à 65 ans et serait augmenté progressivement par décret pour atteindre 67 ans en 2023.

Aberrant...

- ☞ Il faudra travailler plus longtemps en gardant les anciens au travail et en laissant les jeunes au chômage
- ☞ Les plus précaires, aux carrières incomplètes, dont une majorité de femmes, devront partir à 65 ans et plus pour éviter la décote et auront une retraite de misère
- ☞ Actuellement, l'âge moyen de cessation d'activité est de 58,8 ans ensuite, c'est le chômage. Dans un système où la productivité est le maître mot, les entreprises font de plus en plus tout pour se séparer de leurs seniors.
- ☞ L'espérance de vie progresse, mais pas l'espérance de vie "en bonne santé". Tout départ en retraite tardif aura pour incidence de réduire le temps où nous pourrons jouir pleinement de notre retraite.
- ☞ Pour rééquilibrer les caisses de retraites, ce sont l'assurance chômage (celui des jeunes et des fins de carrière) et l'assurance maladie (en fin de carrière les arrêts maladie augmentant avec l'âge...) qui vont voir leur déficit s'accroître.

3^{ème} point : la pénibilité : même si la négociation semble encore ouverte sur ce point, le projet prévoit que le salarié devra passer une visite médicale démontrant que son état d'usure est lié à son métier et prouvant le degré de pénibilité auquel il a été soumis. Une incapacité physique au moins égale à 20% devra être reconnue.

4^{ème} point : les carrières longues : le projet de loi prévoit le prolongement du dispositif existant. Pour mémoire, ce dispositif permet un départ à la retraite avant l'âge légal, sous réserve d'avoir une durée de cotisations supérieure de 2 ans à celle requise pour obtenir le taux plein et avoir commencé à travailler avant 18 ans.



Aberrant...

- ☞ Pour laisser l'impression de vouloir négocier, le gouvernement laisse ouvert le volet pénibilité.
- ☞ Il faudra faire reconnaître un handicap pour pouvoir partir à 60 ans.
- ☞ L'incapacité devra résulter d'une maladie professionnelle ou d'un accident du travail.
- ☞ Le gouvernement a prolongé le dispositif carrières longues or cela concerne de moins en moins de salariés du fait que les jeunes entrent de plus en plus tardivement dans la vie active.
- ☞ Il sera quasi impossible de prouver la pénibilité et... quels coûts, quels moyens pour faire passer un examen médical à tous les salariés qui le demanderont? .



5^{ème} point : mesures de solidarité : les indemnités journalières perçues pendant le congé maternité seront intégrés aux comptes des assurés afin de moins pénaliser les femmes.

Pour les jeunes, la période de chômage non indemnisée en début de carrière validera gratuitement jusqu'à 6 trimestres (4 actuellement). Les conjoints collaborateurs et aides familiaux sur les exploitations agricoles bénéficieront d'une même retraite complémentaire que les chefs d'exploitation.

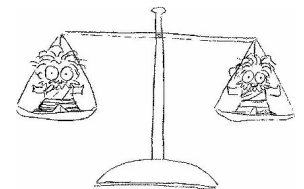
6^{ème} point: la fonction publique : le projet de loi prévoit un alignement du taux de cotisation retraite des fonctionnaires sur celui du privé. De plus, le texte prévoit une fermeture progressive du dispositif de départ anticipé sans condition d'âge pour les parents de 3 enfants et plus.

Aberrant...

- ☞ Que représente 2 mois de congés maternité sur une carrière de 41 ans d'activité !!! Les disparités de revenus entre les femmes et les hommes ne sont toujours pas gommées et pourtant c'est cela qui permettrait d'améliorer le niveau de retraite des femmes (ainsi que la possibilité de cotisations à taux plein pour les temps partiels).
- ☞ Et pour les jeunes au chômage, c'est quoi 2 trimestres !!! Ne faudrait-il pas mieux libérer des postes par des départs en retraites? Une vraie politique de l'emploi entraînerait une réelle augmentation du nombre de cotisants.
- ☞ Alignement des cotisations des fonctionnaires... et pourquoi ce projet de réforme ne concerne pas les régimes spéciaux : celui des députés, des retraites chapeaux???

7^{ème} point : l'équilibre des régimes de retraites : Avec un déficit estimé à 42,3 milliards d'euros en 2018, le projet annonce un retour à l'équilibre grâce :

- aux mesures annoncées sur l'âge (âge d'ouverture des droits et âge de départ) qui permettraient d'économiser 18,6 milliards,
 - à la convergence des régimes publics / privés qui rapporterait 4 milliards,
 - à un apport de l'État qui verserait 15,6 milliards
 - à de nouvelles recettes qui augmenterait les rentrées de 5,4 milliards.
- ...mais, avec des dépenses de solidarité qui augmenteraient de 1,3 milliards.



Aberrant...

- ☞ Comment trouver 15,6 milliards alors que les comptes de l'état sont dans le rouge et que, de plus, celui-ci n'a pas versé la totalité de sa contribution prévue par la réforme des retraites de 2003!!!
- ☞ Le projet d'augmenter l'impôt sur les hauts revenus (1% sur la dernière tranche de l'impôt sur le revenu) ainsi que la taxation sur les stock-options, les retraites chapeaux, les cessions de valeurs mobilières... Quel gain par rapport au manque à gagner du bouclier fiscal ?
- ☞ Pourquoi ne pas avoir supprimé les remises de charges aux grandes entreprises pour les salariés percevant moins 1,6 SMIC.
- ☞ Des cotisations supplémentaires sur la valeur ajoutée n'ont même pas été étudiées... (seul 66% de la richesse produite est reversée aux salariés, contre 76% il y a 15 ans!!!).

Une réforme des retraites est indispensable. Faire n'importe quoi est impensable....

Au fil des chiffres et des déclarations :

Selon le Conseil d'Orientation des Retraites une des solutions pour obtenir l'équilibre des comptes des caisses de retraite en 2050 serait d'augmenter les cotisations patronales de 0,26 point par an pendant 40 ans. ...Ruineux???

Députés et sénateurs touchent une retraite à taux plein après 22,5 années de cotisations. Un parlementaire ayant exercé deux mandats touche à 60 ans une retraite de 3 096 € par mois ... cumulable avec d'autres retraites.

En 2008, 834 contribuables dont le patrimoine est supérieur à 15,6 millions € ont touché, chacun, 368 261 €

- Exonération de cotisations sociales
- _stock-options : 3,3 milliards par an.
 - _intéressement et participation : 8 milliards par an.
 - _mesures « pour l'emploi » : 3 milliards par an.

Fond de réserve pour les retraites : 33 milliards.

Bénéfice des entreprises du CAC 40 : 212 milliards sur les trois dernières années.

En 2050 le besoin de financement des régimes de retraite serait de 115 milliards €...
En 2050 le Produit Intérieur Brut sera supérieur à 3 800 milliards €. (1.900 milliards de plus qu'aujourd'hui).
...Difficile de trouver 115 milliards € ?

En 2009, les entreprises françaises du CAC 40 ont distribué 36 milliards de dividendes (exonérés de cotisations sociales) aux actionnaires. Soit 640 € par mois pour chaque salarié de ces entreprises.

LA RENTRÉE SERA CHAUDE



Bouclier fiscal : 585 millions par an.

En France, aujourd'hui, 8 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté (908 €/mois)

Niches fiscales (réservées au 1% les plus riches) : 3 milliards par an.

- Retraites-chapeau, pour les dirigeants des entreprises :
- * L'Oreal paie une retraite de 3,4 millions par an à L. Owen-Jones.
 - * Vinci paie une retraite de 2,2 millions par an à A. Zacharias.
 - * Aventis paie une retraite de 1,8 million par an à I. Landau.
 - * St Gobain paiera une retraite de 1,5 million par an à J.L. Beffa.
 - EADS paie une retraite de 1,2 million par an à N. Forgeard.

**Et il n'y aurait pas d'argent pour nos salaires et nos retraites ?
Imposons un autre partage des richesses que nous produisons !
Il y a d'autres solutions que de baisser les pensions de retraite !**

IL EST IMPORTANT DE MANIFESTER SON OPPOSITION A CE PROJET DE LOI :
Une autre réforme est possible... plus juste... et plus solidaire!
Il faut être nombreux...
Rejoignez nous dans l'action!
C'est ensemble que nous gagnerons !